20241205-23





# EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le jeudi 05 décembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 29 novembre 2024, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 29 novembre 2024	
Nombre de présents	28		
Nombre de pouvoirs	7	Date de publication : 11 décembre 2024	
Suffrages exprimés	35		

#### ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey VERGELY, M. Benoît LAMIABLE, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, M. Regis MALARIK, M. Yves LOUME, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

#### ABSENTS ET EXCUSÉS:

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Julien RELAUX, Mme Carine BROUSTAUT, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Didier ZARZUELO.

#### **POUVOIRS**:

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE donne pouvoir à M. Pascal DAGES, M. Julien RELAUX donne pouvoir à M. Grégory RENDE, Mme Carine BROUSTAUT donne pouvoir à M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Fanny MESPLET donne pouvoir à Mme Florence PEYSALLE, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI donne pouvoir à M. Yves LOUME, Mme Isabelle BARGAUD-FAVEREAU donne pouvoir à Mme Viviane LOUME.

Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO,

M. Didier ZARZUELO donne pouvoir à M. Pierre STETIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alexis ARRAS.

### OBJET : CATHÉDRALE DE DAX : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE PRÉSERVATION DU MONUMENT CLASSÉ

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU le Code du patrimoine articles L.621-1 et suivants, R.621-1 et suivants,

**VU** l'arrêté ministériel du 16 septembre 1946 classant la Cathédrale de Dax au titre des Monuments historiques,

**VU** l'avis favorable de la COMMISSION URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT du 26 NOVEMBRE 2024 .

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien général des chéneaux et des toitures, des travaux à la nacelle pour diagnostic, ainsi que la pose d'instrumentations et le suivi des fissurations,

**CONSIDÉRANT** que l'estimation du coût de ces travaux est de 48 700 € HT soit 58 440 € TTC et que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 de la ville de Dax sur l'opération P21064 – URBA,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département des Landes ou tout autre organisme, afin de pouvoir réaliser ces travaux.

## SUR PROPOSITION DE M. ARRAS Alexis, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour la réalisation des travaux d'entretien général des chéneaux et des toitures, des travaux à la nacelle pour diagnostic, ainsi que pour la pose d'instrumentations et le suivi des fissurations,

DÉPENSES		RECETTES	
	Montant		Montant
Entretien général des chéneaux	13 228 € ht	Etat - DRAC - 40 %	19 480,00 €
Pose d'instrumentations et suivi des fissurations	14 675 € ht	Région Nouvelle-Aquitaine - 15 %	7 305,00 €
Travaux à la nacelle pour le diagnostic et entretien	20 797 € ht	Département des Landes - 18,35 %	9 024,11 €
		Ville de Dax	12 890,89 €
Total Dépenses	48 700 € ht	Total Recettes	48 700 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département des Landes ou tout autre organisme, à leur taux maximum,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents, conventions et avenants relatifs à ce dossier.

Secrétaire de séance, M. Alexis ARRAS Délibéré en séance, Les jours, mois et an que dessus, Suivent les signatures au registre pour copie conforme,

> Julien DUBOIS Maire de Dax Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/). »